



République Française
Département de l'Hérault – 34660

Liberté – Egalité –
Fraternité
Canton de Pignan

MAIRIE DE COURNONSEC

Délibération N° 2021-018

Nombre de Membres
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoir : 3
Absents : 4
Votants : 22

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2021
Date d'affichage :

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit mars à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Régine ILLAIRE, Maire.

Présents : AKNIN Alexandra, ANDRIEUX Philippe, BOUSQUET Jacques, BONNEL Pascale, BRED A Isabelle, CAUVIN Christian, DESSOLIN Grégory, ILLAIRE Régine, LAURENT Fabienne, LIATIM Aïcha, MALLET Dominique, MARAVAL Françoise, PAUL Richard, PEYRIERE Catherine, PIC François, PHAURE Pascale, QUEBRE Benoît, ROUSSET Claude, VERLHAC-GIRARD Véronique.

Pouvoirs : ANTONICELLI Jérôme à BOUSQUET Jacques, BOUGNAGUE Nathalie à VERLHAC-GIRARD Véronique, NURIT Gilles à PEYRIERE Catherine.

Absents : ANTONICELLI Jérôme, BOUGNAGUE Nathalie, NURIT Gilles, RIUS Joseph.

Secrétaire de séance : Monsieur DESSOLIN Grégory

OBJET : ENVIRONNEMENT - REGLEMENT RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF

Madame le Maire expose que pour renforcer et valoriser la participation des citoyens, la Commune de Cournonsec souhaite développer sa politique de démocratie participative en donnant l'opportunité auxournonsécois de prendre part directement à l'élaboration d'une partie de ses projets.

Dans cette optique, afin de bénéficier de l'expertise d'usage de toutes celles et tous ceux qui font vivre le territoire au quotidien, la commune fait le choix de mettre en place à compter de 2021 un Budget Participatif sur son territoire dédié à l'environnement.

Le Budget Participatif est un dispositif démocratique permettant aux habitants de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général pour la Commune. Les habitants peuvent ainsi proposer des projets d'investissement qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes, à l'échelle d'un ou de plusieurs secteurs de la Commune ou sur l'ensemble du territoire communal. Ces projets participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La municipalité entend ainsi impliquer concrètement ses administrés dans son processus de décision et de réalisation des projets. Véritable outil pédagogique, le Budget Participatif permet également aux habitants d'en savoir plus sur le fonctionnement des collectivités territoriales et le budget de la commune.

Cette volonté de développer la démocratie participative locale amène la Commune à consacrer une enveloppe de 10 000 € en 2021 sur le budget d'investissement pour permettre la mise en œuvre de projets choisis par les habitants dans le domaine de l'environnement. Le montant de l'enveloppe affecté au Budget Participatif pourra être amené à évoluer dans les prochains exercices, en fonction de la participation et de l'implication des citoyens.

Le règlement ci-joint détaille la mise en œuvre du Budget Participatif, selon les grandes étapes suivantes : élaboration et dépôt des projets, étude de recevabilité et de faisabilité des projets, vote par les habitants.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le principe de la création, dans le domaine de l'environnement, d'un budget participatif doté de 10 000 € dans les conditions prévues par le règlement ci-annexé,
- AUTORISER Madame le MAIRE à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dernier,
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la création, dans le domaine de l'environnement, d'un budget participatif doté de 10 000 €, dans les conditions prévues par le règlement ci-annexé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dernier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Fait et délibéré à COURNONSEC, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

<p>Nombre en exercice : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de suffrages exprimés : 22 Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

Le Maire
Régine ILLAIRE